

## ETABLISSEMENT DE PROTECTION SOCIALE, RÉGI PAR LA LOI N° 65-15 RELATIVE AUX ÉTABLISSEMENTS DE PROTECTION SOCIALE.

## CRÉE PAR L'ASSOCIATION INITIATIVES POUR LA PROTECTION DES DROITS DES FEMMES IPDF

## CONSTRUIT ET ÉQUIPÉ DANS LE CADRE DU PROGRAMME INDH INAUGURÉ EN JANVIER 2009

LOCAL SURFACE: M2

**ÉQUIPEMENT:** 1 000 000,00 DH

**CAPACITE D'ACCEUIL:** 

1000 NOUVEAUX CAS DE FEMMES VICTIMES SURVIVANTES À LA VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE PERSONNEL

# NOTRE POSITIONNEMENT

- LE CENTRE BATHA EST UN MÉCANISME MIS EN PLACE PAR L'IPDF QUI FAIT PARTIE D'UN MOUVEMENT DE CHANGEMENT SOCIAL VISANT L'AVÈNEMENT D'UNE SOCIÉTÉ BASÉE SUR LA SOLIDARITÉ, L'ENTRAIDE ET LA JUSTICE SOCIALE, ET EST ENGAGÉ DANS LA LUTTE CONTRE LE PATRIARCAT DONT LES DISCRIMINATIONS, LES VIOLENCES DE GENRE ET LES STÉRÉOTYPES SEXISTES NE SONT QUE DES MANIFESTATIONS APPARENTES.
- + IL CONSIDÈRE QUE LES PROBLÈMES VÉCUS PAR LES FEMMES NE SONT PAS INTRA-PSYCHIQUES, MAIS ÉCONOMIQUES, POLITIQUES ET SOCIAUX

LA VALEUR AJOUTÉE APPORTÉE PAR LE CB EN TANT QUE MODÈLE DE PRISE EN CHARGE À TRAVERS LA Mise en Œuvre d'une chaine de services systémique et intégrée (CSSI) encadrée par l'approche féministe globale

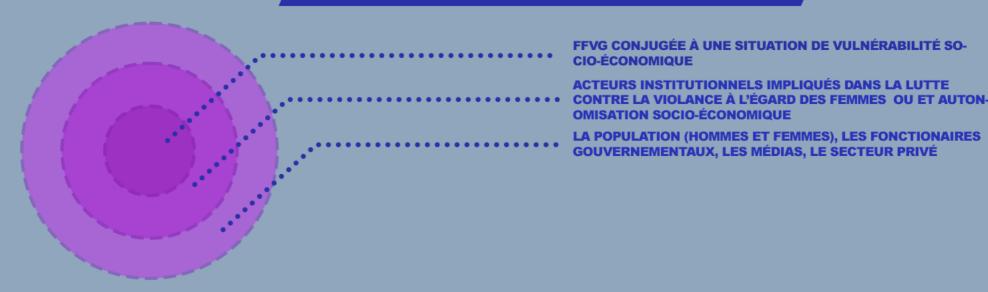
## NOTRE OBJECTIF

## UN SEUL ET UNIQUE OBJECTIF DE CHANGEMENT : L'AUTONOMISATION DES FEMMES USAGÈRES

L'AUTONOMISATION PASSE PAR UN PROCESSUS DE RENFORCEMENT DE LEUR POUVOIR ET DE LEUR LEADERSHIP EN LEUR PERMETTANT DE FAIRE ENTENDRE LEURS VOIX POUR REVENDIQUER DES OPPORTUNITÉS ÉGALES AU NIVEAU JURIDIQUE (ACCÈS À LA JUSTICE) ET ÉCONOMIQUE (ACCÈS À L'EMPLOI).

LE RENFORCEMENT DE LEUR POUVOIR ET DE LEUR LEADERSHIPS (INDIVIDUEL ET COLLECTIF) EST UN PROCESSUS INTÉGRÉ DANS TOUTES LES ACTIVITÉS DU CENTRE À TRAVERS LA TRANSVERSALITÉ DE L'APPROCHE FÉMINISTE GLOBALE « AFG », L'APPROCHE GENRE ET L'APPROCHE DROITS.

# NOS CIBLES D'ACTIONS



L'AUTONOMISATION-EMPOUVOIREMENT EST UNE LIGNE DIRECTRICE PRINCIPALE : TOUTES LES ACTIONS ET PRESTATIONS DE SERVICES DU CENTRE SONT ORI-Entées vers cet objectif via les trois cibles sus citées:

- LES FEMMES SURVIVANTES USAGÈRES DES SERVICES DU CENTRE « BATHA »ONT ÉTÉ CAPABLES DE DÉFENDRE LEURS DROITS ET DE LUTTER CONTRE LA VIOLENCE QU'ELLES SUBISSENT
- LES ACTEURS INSTITUTIONNELS ONT RENFORCÉ LES MÉCANISMES JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELS DE PRISE EN CHARGE DE LA PROBLÉMATIQUE DES VIOLENCES À L'ÉGARD DES FEMMES DANS LA RÉGION
- LA POPULATION, LES FONCTIONNAIRES GOUVERNEMENTAUX ET LES MÉDIAS, DANS LA RÉGION DE FÈS ONT AUGMENTÉ LEUR CONSCIENCE DE L'IMPORTANCE DU RESPECT DES PRINCIPES DE L'ÉGALITÉ ET DE LUTTE CONTRE LA VFG.

## **NOTRE APPROCHE**

### UNE DÉMARCHE FÉMINISTE GLOBALE QUI SE DONNE POUR BUT DE:

- -LIBÉRER LES FEMMES DE LEUR RÔLE TRADITIONNEL
- -FAVORISER L'APPRENTISSAGE DES DROITS ET LA CAPACITÉ DE LES FAIRE VALOIR
- -FAVORISER L'AFFIRMATION DES BESOINS
- -AUGMENTER LA ZONE DE POUVOIR SUR LA VIE, LE CORPS ET L'ENVIRONNEMENT DES FEMMES
- -DÉVELOPPER LA SOLIDARITÉ ENTRE LES FEMMES
- -FAVORISER LE PARTAGE DU VÉCU DES FEMMES EN LES REGROUPANT (ELLES SERONT LEURS PROPRES PERSONNES RESSOURCES)
- -CONSOLIDER L'ESTIME DE SOI

UNE DÉMARCHE FÉMINISTE GLOBALE QUI VISE À LA FOIS L'AFFIRMATION (EMPOWERMENT)
DES FEMMES EN TANT QUE PERSONNES À PART ENTIÈRE ET LE CHANGEMENT DE LA
SOCIÉTÉ, ET QUI MET LES FEMMES USAGÈRES DU CENTRE DES PRÉOCCUPATIONS EN TANT
QU'ACTRICES DE LEUR PROPRE CHANGEMENT.

## TABLEAU COMPARATIF

## L'APPROCHE TRADITIONNELLE

## L'APPROCHE FÉMINISTE

AIDE LES FEMMES À S'ADAPTER À DES SITUATIONS INJUSTES FACILITE L'ACCÈS À DES INSTRUMENTS QUI REMETTENT EN CAUSE LES SITUATIONS INJUSTES POUR LES ÉLIMINER (SINON NE PLUS EN ÊTRE VICTIMES)

POSTULE QUE LA SOURCE DES PROBLÈMES EST INTRAPSYCHIQUE POSTULE QUE LA SOURCE DU PROBLÈME EST POLITIQUE, SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

EST CONSTRUITE À L'IMAGE DU SYSTÈME SOCIAL FONDÉ SUR DES PRINCIPES DE POUVOIR (SUR) ET D'AUTORITÉ

EST CONSTRUITE SUR LE PARTAGE DU POUVOIR ET DES CONNAISSANCES

ENCOURAGE LA PASSIVITÉ DES FEMMES
(VUES COMME BÉNÉFICIAIRES OU PATIENTES)

SUSCITE LA RÉSOLUTION DES PROBLÈMES
PAR L'ACTION CONCRÈTE DES FEMMES
(VUES COMME ACTRICES)



## 2 FORMES D'INTERVENTION EN PARALLÈLE :

- + L'INTERVENTION INDIVIDUELLE + L'INTERVENTION DE GROUPE

## DES SERVICES ORGANISÉS

- SERVICES CLINIQUES
- SERVICES CLINIQUES AUXILIAIRES
- SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

### SERVICES CLINIQUES

- + ÉCOUTE
- 🕂 ORIENTATION JURIDIQUE (INDIVIDUEL– ATELIERS THÉMATIQUES)
- APPUI PSYCHOLOGIQUE(INDIVIDUEL- THÉRAPIE DE GROUPES)
- AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE(APPUI À L'EMPLOYABILITÉ DES FEMMES)

## SERVICES CLINIQUES AUXILIAIRES

- 🕂 SOUTIEN À LA PARENTALITÉ (CRÈCHE .NURSERIE)
- HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

## FINANCIERS

- **+** DIRECTION
- + COMPTABILITÉ
- **SECRÉTARIAT**
- MAGASIN
- 🕂 SANITAIRE GARDIENNAGE **ET JARDINAGE**

## ACCUEIL

### **OBJECTIF**

COMPRENDRE LES BESOINS SPÉCIFIQUES DES USAGÈRES ET PROPOSER UNE RÉPONSE ET UNE ORIENTATION ADÉQUATE.

### PRINCIPALES ACTIVITÉS

- →ACCUEILLIR LES FEMMES VICTIMES DE LA VBG AYANT EU RECOURS AU CENTRE BATHA PAR TÉLÉPHONE OU ARRIVÉES DIRECTEMENT SUR PLACE ;
- ANALYSER LES BESOINS SPÉCIFIQUES DES FEMMES VICTIMES DE VBG ;
- **→ORIENTER LES FEMMES VICTIMES DE LA VBG**

L'AUTONOMIE DE PRISE DE DÉCISION EST RENFORCÉE PAR UN ENTRETIEN INDIVIDUEL, EN VEILLANT À LA CONFIDENTIALITÉ POUR QUE L'USAGÈRE PUISSE S'EXPRIMER LIBREMENT



## **ACTIVITÉS PROCESSUS**

RÉCEPTION DE L'USAGÈRE ET ÉCOUTE ACTIVE DE L'USAGÈRE ET ENREGISTREMENT DE SES DONNÉES IDENTIFICATION/ANALYSE DU PROBLÈME DE L'USAGÈRE ET DE SES ATTENTES ; INFORMATION DE L'USAGÈRE SUR LES SERVICES DU CENTRE BATHA ET LES MODALITÉS D'ACCÈS AINSI QUE LES PROCÉDURES D'ACCOMPAGNEMENT EXPLORATION, AVEC L'USAGÈRE, DES SOLUTIONS ET MESURES D'URGENCE DONT ELLE PEUT BÉNÉFICIER

### MIE DE PRISE DE DÉCISION EST RENFORCÉE PAR:

**ECOUTE DANS UN ESPACE SÉCURISANT** 

SI ELLE EST ACCOMPAGNÉE DE SES ENFANTS, CES DERNIERS SONT MIS DANS LA CRÈCHE OU NURSERIE SI ELLE EST ACCOMPAGNÉE PAR UNE PERSONNE DE SON ENTOURAGE, CETTE DERNIÈRE RESTE DANS L'ESPACE D'ACCUEIL POUR

**QUE L'USAGÈRE PUISSE S'EXPRIMER LIBREMENT** 

ELLE EST INFORMÉE DES SERVICES DISPONIBLES, MAIS C'EST ELLE QUI PREND TOUTES LES DÉCISIONS LA CONCERNANT

## ÉCOUTE ET ACCOMPAGNEMENT-LE PROJET DE VIE

### **OBJECTIF**

=>RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC APPROFONDI DE LA SITUATION DE L'USAGÈRE (ÉCONOMIQUE, JURIDIQUE, PSYCHOLOGIQUE,

SOCIAL, SANTÉ, ENFANT), ET IDENTIFICATION DES FREINS À SON AUTONOMISATION.

- ⇒IDENTIFICATION DES PRIORITÉS, ET DES OBJECTIFS DE L'INTERVENTION.
- **ELABORATION DU PROJET DE VIE.**
- ⇒ ⇒ APPUYER L'USAGÈRE DANS LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE RÉALISATION DE SON PROJET DE VIE

#### APPUI À L'AUTODIAGNOSTIC AUX NIVEAUX

→PSYCHOSOCIAL POUR ÉVALUER LE NIVEAU D'ESTIME DE SOI, LES TROUBLES ET TRAUMATISMES DÛ À LA SITUATION DE VIOLENCE, ET LES BESOINS EN MATIÈRE DE

#### **SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE**

- ≫JURIDIQUE POUR IDENTIFIER LES FORMES DES VIOLENCES SUBIES, LES PROCÉDURES DÉJÀ ENTAMÉ, LES OBSTACLES FREINANT L'ACCÈS DE L'USAGÈRE À LA JUSTICE.
- ≫ÉCONOMIQUE POUR IDENTIFIER LES BESOINS, LES RESSOURCES EXISTANTES, LES FREINS À L'EMPLOI, LES COMPÉTENCES ET LES SAVOIRS FAIRE
- →SANTÉ POUR IDENTIFIER SI L'USAGÈRES ET/ OU SON ENFANT ONT DES BESOINS PARTICULIERS EN MATIÈRE DE PRISE EN CHARGE ET

D'ACCOMPAGNEMENT SANTÉ : MALADIE CHRONIQUE, VACCINATION ... AINSI QUE LES CONNAISSANCES ET L'ACCÈS DE L'USAGÈRE EN MATIÈRE DE SANTÉ SEXUELLE

#### MISE EN PLACE D'UN PLAN D'APPUL ACCOMPAGNEMENT

- ⇒IDENTIFICATION AVEC L'USAGÈRE DES PRIORITÉS D'INTERVENTION, OBJECTIFS, ET LES ACTIVITÉS NÉCESSAIRES EN VUE DE L'AUTONOMISATION.
- ET ÉCHÉANCIER DE LEUR RÉALISATION.
- ⇒REFORMULATION SOUS FORME D'UN PROJET DE VIE
- ->ORIENTATION DE LA FEMME VERS LES SERVICES DU CENTRE BATHA (JURIDIQUE, MÉDICAL, SOCIAL, EMPLOYABILITÉ...), EN FONCTION DU PROJET

DE VIE.EVALUATION PÉRIODIQUE AVEC L'USAGÈRES DES AVANCÉES.

#### L'AUTONOMIE DE PRISE DE DÉCISION EST RENFORCÉE PAR:

- DES SÉANCES D'AUTODIAGNOSTIC POUR QUE L'USAGÈRE AIE UNE VUE GLOBALE SUR SA SITUATION ET LES DIFFÉRENTS FREINS ENTRAVANT SON AUTONOMISATION
- ⇒L'AIDE À L'ÉLABORATION DES OBJECTIFS D'INTERVENTION EN FONCTION DES PRIORITÉS IDENTIFIÉES PAR L'USAGÈRE
- L'ÉVALUATION PÉRIODIQUE DES ACQUIS, AVEC LA POSSIBILITÉ DE RÉVISER LES OBJECTIFS ET LE PROJET DE VIE QUE
- ➡ L'USAGÈRE MET EN ŒUVRE ELLE-MÊME. LES INTERVENANTES SOCIALES ET LES SERVICES DU CENTRE ACCOMPAGNENT L'USAGÈRE



## **ORIENTATION JURIDIQUE**

**OBJECTIF** 

INFORMER SUR LES PROCÉDURES JURIDIQUES DISPONIBLES RENFORCER LA CAPACITÉ DE L'USAGÈRE À SUIVRE SON DOSSIER ACCOMPAGNER LES USAGÈRES DANS LEUR LUTTE CONTRE LES VIOLENCES QU'ELLES SUBISSENT.

## **ACTIVITÉS PROCESSUS**

- + RENSEIGNER ET CONSEILLER L'USAGÈRE SUR LES DÉMARCHES ET PROCÉDURES À MENER. + AIDER L'USAGÈRE À COMPLÉTER SON DOSSIER AVANT D'ENGAGER LES PROCÉDURES + PENDANT LE PROCESSUS JURIDIQUE, LES SÉANCES D'APPUI ET DE CONSULTATION SONT MAINTENUES RÉGULIÈREMENT ET UN SUIVI JURIDIQUE DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉMARCHES EST ASSURÉ.
- **+**ATELIER DE SENSIBILISATION JURIDIQUE
- ♣ GROUPE DE PAROLE THÉMATIQUE

L'AUTONOMIE DE PRISE DE DÉCISION EST RENFORCÉE PAR: L'USAGÈRE EST RESPONSABLE DE MENER TOUTES LES DÉMARCHES JURIDIQUES, ORIENTÉE ET ACCOMPAGNÉE TEMPORAIREMENT PAR L'INTERVENANTE SOCIALE.

## **APPUI À L'EMPLOYABILITÉ**

■RÉVENIR LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES VIA L'INVESTISSEMENT DANS LEUR AUTONOMISATION EN MATIÈRE D'ACCÈS AUX

RESSOURCES, À UN EMPLOI DIGNE ET DURABLE ET À UN REVENU DÉCENT

ACCOMPAGNER LES VICTIMES SURVIVANTES DANS LE PROCESSUS D'AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE VIA L'ACCÉS À L'EMPLOI

#### ET CE EN:

➡RENFORÇANT LES CAPACITÉS DES USAGÈRES EN MATIÈRE DE RECHERCHE ACTIVE DE TRAVAIL

APPUYANT L'INSERTION ÉCONOMIQUE DES USAGÈRES

=>RENFORÇANT LA CAPACITÉ DES USAGÈRES À FAIRE FACE AUX VIOLENCES ET DISCRIMINATIONS ÉCONOMIQUES

## ACTIVITÉS PROCESSUS

**OBJECTIFS** 

PRÉSENTATION DU PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT

■ATELIERS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET PROFESSIONNEL (CONNAITRE LE MARCHÉ DE L'EMPLOI, SE CONNAITRE,

SE LIBÉRER DES STÉRÉOTYPES FONDÉS SUR LE GENRE)

■ATELIERS DE TECHNIQUES DE RECHERCHE ACTIVE D'EMPLOI(OUTILS DE RECHERCHE D'EMPLOI, ENTRETIEN D'EMBAUCHE,

FAIRE FACE AUX DISCRIMINATIONS ET VIOLENCES FONDÉES SUR LE GENRE)

■ACTIVITÉS DE RECHERCHE ACTIVE DE TRAVAIL (CLUB EMPLOI,ENTRETIENS EXPLORATOIRES,FORUM DE « L'EMPLOI AU FÉMININ »

■ENTRETIEN ET CONSEIL AVANT ET APRÈS L'INSERTION

### **AUTONOMIE DE PRISE DE DÉCISION EST RENFORCÉE PAR:**

- **L'USAGÈRE CHOISI SON PROJET PROFESSIONNEL AVEC L'AIDE DES CONSEILLER.ES EMPLOI**
- \*L'USAGÈRE RÉALISE ELLE-MÊME LES DÉMARCHES DE RECHERCHE D'EMPLOI.
- \*SES CAPACITÉS EN MATIÈRE DE TECHNIQUES DE RECHERCHE D'EMPLOI SONT RENFORCÉES



## APPUI PSYCHOLOGIQUE

OBJECTIF

ATTÉNUER LES EFFETS PSYCHOLOGIQUES DE LA VIOLENCE, AIDER LES USAGÈRES À RECONSTRUIRE UNE NOUVELLE IMAGE D'ELLES-MÊMES, ET DES AUTRES

**ACTIVITÉS PROCESSUS**  SÉANCES DE CONSULTATION INDIVIDUELLES, GROUPES DE DISCUSSION. THÉRAPIES DE GROUPE. **ART THÉRAPIE** 

**L'AUTONOMIE DE PRISE DE DÉCISION EST RENFORCÉE PAR** Utilisation de l'échelle d'auto-évaluation de l'estime de soi qui permet à l'usagère d'auto diagnostiquer SA SITUATION PSYCHOLOGIQUE, ET DE COMPRENDRE SES BESOINS;

## HÉBERGEMENT

### **OBJECTIFS**

IL S'AGIT DE L'UN ACCUEIL POUR UNE DURÉE LIMITÉE PERMETTANT LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROCESSUS D'INSERTION ET LA
PRÉPARATION À L'ACCÈS AU LOGEMENT AUTONOME.

OFFRIR UN ABRI TEMPORAIRE EN PARALLÈLE AVEC L'INTERVENTION DES AUTRES SERVICES DANS LE CADRE DU PROJET DE VIE.

LES PERSONNES ACCUEILLIES PEUVENT PRENDRE LE TEMPS DE SE POSER, SE RESSOURCER ET DE SE FIXER DES OBJECTIFS (GESTION D'UN BUDGET, FORMATION PROFESSIONNELLE, L'EMPLOI...) AFIN DE CONSTRUIRE UN PROJET D'INSERTION EN

#### **DIRECTION DES DISPOSITIFS EXISTANTS**

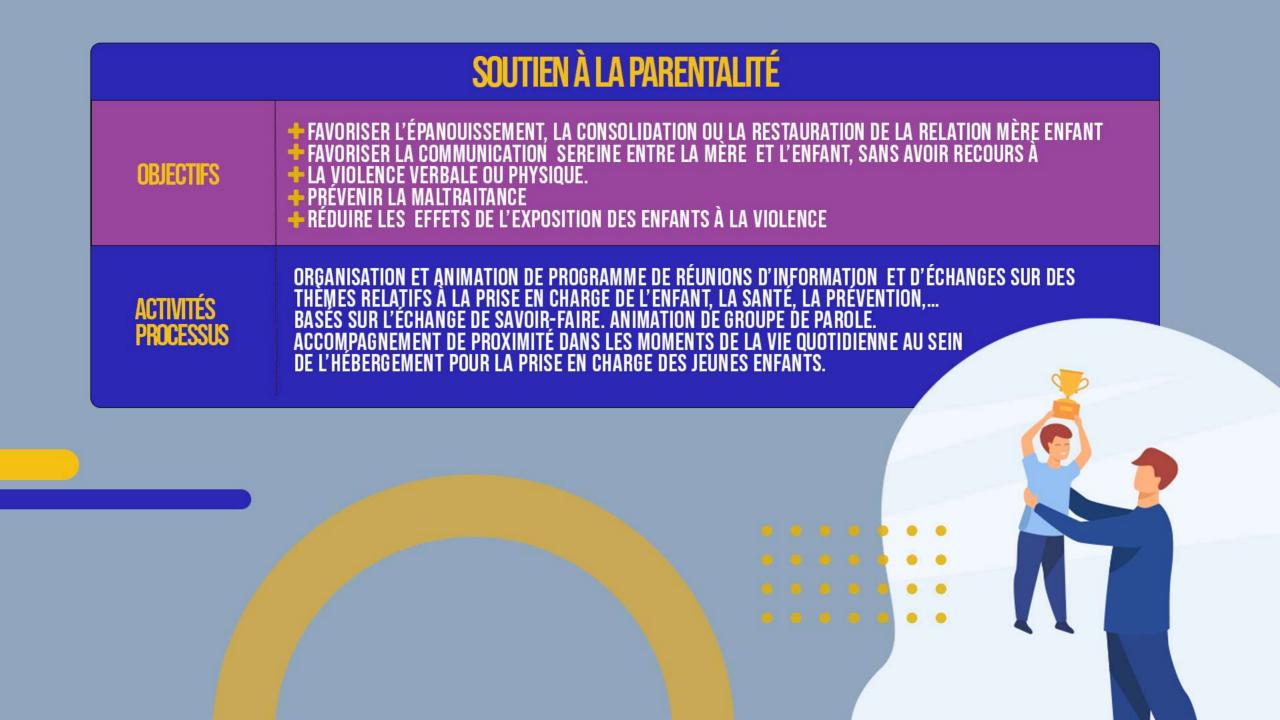
### ACTIVITÉS -PROCESSUS

MADMISSION SUITE À LA VÉRIFICATION DE LA PERTINENCE DU SERVICE HÉBERGEMENT DANS LE CADRE DU PROJET DE VIE DE

- PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT INTERNE ET DES ESPACES D'HÉBERGEMENT, ET EXPLICATIONS DES FONCTIONS ET TÂCHES À ACCOMPLIR EN SA QUALITÉ D'USAGÈRE HÉBERGÉE
- CONTRIBUTION AUX TÂCHES RELEVANT DU COMMUNAUTAIRE DANS LEUR UNITÉ DE VIE;
- ■ORGANISATION DES ACTIVITÉS D'ÉPANOUISSEMENT AVEC LA PARTICIPATION ACTIVE DES USAGÈRES.
- ■A LA FIN DE LA DURÉE DU CONTRAT D'HÉBERGEMENT : DÉCISION DE LA COMMISSION DU CENTRE BATHA DE LA FIN OU DE LA PROLONGATION DE L'HÉBERGEMENT
- > ILA DÉCISION EST LA PROLONGATION DE L'HÉBERGEMENT, LE PLAN D'INTERVENTION ET DE SUIVI EST MIS À JOUR ;
- =>SI LA DÉCISION EST LA FIN DE L'HÉBERGEMENT DE LA FEMME, UN PROCESSUS DE POST-HÉBERGEMENT EST ENTAMÉ.

#### **AUTONOMIE DE PRISE DE DÉCISION EST RENFORCÉE PAR:**

LES USAGÈRES ENTRETIENNENT ELLES MÊMES LEUR UNITÉ DE VIE. ELLES REÇOIVENT UN PAIEMENT POUR LES TÂCHES EXÉCUTÉES QUI LEUR PERMET D'ÊTRE AUTONOMES DANS LA GESTION DE LEUR VIE AU SEIN DE L'HÉBERGEMENT EN FONCTION DE LEURS BESOINS.





## TRIBUNAUX POLICE GENDARMERIE

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ARRONDISSEVIENT FÈS MEDINA

ACADÉMIE RÉGIONALE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

UNIVERSITÉ
FACULTÉ DES SCIENCES JURIDIQUES
ÉCONOMIQUES ET SOCIALES
USMBA



PARTENARIATS FINANCIERS ET TECHNIQUES
(MCAMOROCCO, FNUAPA, ONUFEMMES, OIM, UNESCO
AMBASSADE DES PAYS BAS
AMBASSADE DU CANADA
AMBASSADE DE FRANCE
ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE
ENTRAIDE NATIONALE-DIDH
AUTRES...

ACTEURS DE L'EMPLOI
AGENCE NATIONALE DE PROMOTION
DE L'EMPLOI ET DES COMPÉTENCES

INSTITUTIONS NATIONALES
CRDHCESE....

ASSOCIATIONS ET CENTRES D'ÉCOUTE

## OBSTACLES ET DÉFIS

- → UNE ANALYSE DES INFORMATIONS COLLECTÉES SUR LA BASE DES VÉCUS ET EXPÉRIENC-ES DES FEMMES USAGÈRES PERMET DE SOULEVER PLUSIEURS OBSTACLES À LEUR PROCES-SUS D'AUTONOMISATION .A TITRE D'EXEMPLE:
- → LA QUESTION DE LA PROTECTION : DES VICTIMES SONT EN PERMANENCE ATTAQUÉES PAR L'AUTEUR DE LA VIOLENCE DANS LES ESPACES SITUÉS À PROXIMITÉ DE LA COUR LES FRAIS D' UNE ACTION EN JUSTICE ,QUI SONT À LA CHARGE D'UNE FEMME VICTIME DE LA VIOLENCE ÉCONOMIQUE DU CONJOINT RENDENT DE FAIT, IMPOSSIBLE CETTE VOIE DE RECOURS (FRAIS DU DOSSIERS, DE L'HUISSIER DE JUSTICE ,DE LA PROCÉDURE D'EXÉCU-TION...)
- → UN NOMBRE ÉNORME DE DEMANDES D'HÉBERGEMENT DE FEMMES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ ÉNORME RESTE INSATISFAIT VUE QUE NOTRE APPROCHE N'EST PAS ADAPTÉE À LEUR PROFIL ET QUE LES STRUCTURE S EXISTANTES AILLEURS NE RÉPONDENT PAS ENCORE AUX BESOINS DE LA DIVERSITÉ DES PROFILS DES FEMMES EN SITUATION DIFFICILES QUI SONT DE FAIT, LAISSÉES POUR COMPTE (TOXICOMANIE, MALADIE MENTALE, FEMMES AVEC PLUSIEURS ENFANTS...
- **+** EUR PROFIL NE CORRESPOND PAS À NOTRE CIBLE D'INTERVENTION ET QUE
- → LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROCESSUS D'INSERTION ET LA PRÉPARATION À L'ACCÈS AU LOGE-MENT AUTONOME POUR LES USAGÈRES HÉBERGÉES EST COMPROMIS PAR LA QUASI AB-SENCE DE DISPOSITIFS PUBLICS DESTINÉS À CET EFFET

